



# ACQS

EXPERTISE CONSEIL

Notre mission



## Accord d'entreprise



Avez-vous à gérer des heures supplémentaires ?



Vous sentez-vous contraint par le droit du travail ?



Souhaitez-vous aménager la durée du temps de travail



La négociation collective, comment ça se passe ?



Aimeriez-vous plus de flexibilité ?

**Des experts** pour vous accompagner dans l'évolution en toute sécurité des règles de travail dans votre entreprise



# Notre offre

**PHASE 1 : 950€ HT**  
diagnostic + analyse

**PHASE 2 : 950€ HT**  
restitution + réunion d'information

**PHASE 3 : 1900€ HT**  
rédaction accord, tenue des élections et dépôt accord

**TOTAL : 3500 € HT**

Phase 1 + Phase 2 +  
Phase 3

## De quoi s'agit-il ?

Mise en place d'un accord d'entreprise qui permettra d'adapter les règles légales au fonctionnement des spécificités de votre entreprise

## Comment ça marche ?

- ✓ Diagnostiquer : Prise de connaissance de votre organisation, du personnel et de vos spécificités
- ✓ Analyser : Prise de connaissance du contexte légal de votre convention collective
- ✓ Restituer et proposer : Organisation d'une réunion et remise d'un compte rendu de notre diagnostic, de notre analyse et proposition de solution qui en découle
- ✓ Animer : Conception d'un support de communication et animation d'une réunion d'information sur le projet d'accord à vos équipes
- ✓ Rédiger : Rédaction du projet d'accord
- ✓ Consulter : Organisation de la consultation des salariés et rédaction du procès-verbal de consultation
- ✓ Publier : Rédaction et publication de l'accord

## Pour aller plus loin

- ✓ Accord d'intéressement
- ✓ Election CSE
- ✓ DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)